



« LE MAINTIEN À DOMICILE COÛTE MOINS CHER À LA COLLECTIVITÉ »

Le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale - PLFSS-2020 - n'augure rien de bon pour le médico-social. Non seulement les mesures prises ne sont pas suffisantes pour résorber les difficultés du secteur d'accueil des personnes âgées ou en situation de handicap, mais elles exonèrent la responsabilité de l'Etat dans le domaine de l'accompagnement des personnes vulnérables. Une fois de plus, la solidarité est mise à mal dans un secteur las de la rationalisation budgétaire, ce PLFSS vise surtout à diminuer les dépenses sociales.

Cette année, pour l'ensemble des établissements et services accompagnant les personnes âgées et les personnes handicapées, enfants et adultes, la croissance des dépenses autorisées est de 2,8 %, contre 2,2 % l'an dernier, ce qui pourrait signifier une avancée.

Malgré les mobilisations dans le secteur de grand âge, le PLFSS 2020 dit prévoir une « intensification » des recrutements dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes -EHPAD- : 5 200 emplois supplémentaires, une misère ! Bien loin des 40 000 postes demandés par les organisations syndicales le 08 octobre dernier, et du ratio d'accompagnement d'un professionnel pour une personne âgée accueillie, cher à la CGT.

La qualification, une augmentation des salaires et des conditions de travail bien-traitantes amélioreraient grandement le quotidien de ces salariés malmenés dans un secteur où l'opposabilité des conventions collectives n'est plus la norme. Les mesures d'exonérations des cotisations sociales sur les heures supplémentaires et complémentaires et celles relatives au feu CITS, montrent la volonté des pouvoirs publics d'utiliser le principe des vases communicants, détruisant un peu plus notre Sécurité Sociale. Le gouvernement compte également faire des économies à hauteur de 265 M€ en contrôlant l'absentéisme des salariés et notamment les arrêts maladie, reste à savoir selon quel principe.

Concernant les personnes en situation de handicap, les annonces visent surtout au soutien des aidants familiaux, via l'indemnisation d'un congé pour les salariés, travailleurs indépendants et agents publics de 3 mois maximum, pour un montant variant entre 43 et 52 €, ouvrant des droits à la retraite. Une obole accordée aux aidants en défaveur de l'emploi dans le secteur ! D'autant que ces droits à la retraite sont appelés à fortement diminuer au regard de l'augmentation significative des personnes à la retraite dans les prochaines années et de la réforme à enveloppe fermée que nous vend ce gouvernement !

Le maintien à domicile devient le principe directeur du gouvernement loin d'être un choix pour certaines familles. La mort de l'institution est annoncée ! La désinstitutionnalisation et les plateformes de services chères à S. Cluzel, l'inclusion tous azimuts comme unique solution quels que soient les publics, représentent les moyens de faire des économies : de personnel, en bâti, renvoyant aux proches la responsabilité de cet accompagnement. Les nouveaux outils de la restructuration du secteur médico-social participent grandement à cette rationalisation financière. Les contrats pluri-annuels d'objectifs et de moyens -CPOM- favorisent la convergence tarifaire et leur signature, obligatoire pour tous les établissements signe la fin de l'opposabilité des conventions collectives, à l'aune 2022.

Si le gouvernement met sous le feu des projecteurs son plan massif de 90 M€ sur 3 ans de développement de solutions alternatives pour les personnes handicapées accueillies en Wallonie faute de solutions sur le territoire français, pas d'illusion : les plateformes de service rempliront leur office. Ce PLFSS s'inscrit dans la digne lignée des précédents, bien loin d'une quelconque réponse aux besoins des personnes !